

autre item des Comptes Publics, sur lequel j'attirerai l'attention de la Chambre de manière à faire voir jusqu'où l'hon. monsieur entend aller, dans la vue de créer des déficits imaginaires. Si les hon. messieurs jettent un coup d'œil sur les comptes publics, ils y trouveront l'item extraordinaire "Douanes remboursées des années précédentes." Veuillez-vous rappeler, M. l'ORATEUR, que nous avons devant nous quelque chose qui se prétend être un état comparé pour l'année finissant en juin 1874. Quel est cet item? Je pense que la Chambre sera surprise d'entendre qu'il consiste dans un présent que fait l'hon. monsieur de la somme de \$69,000 provenant de l'argent du peuple, à certaines compagnies du chemin de fer du pays.

L'HON. M. CARTWRIGHT. — Le premier ordre en Conseil a été passé par le gouvernement dont l'hon. ministre faisait partie.

L'HON. M. TUPPER. — L'hon. M. est toujours prêt à se placer en arrière du gouvernement dont j'étais un membre. Je dois informer l'hon. monsieur et la Chambre que cela était une question de discussion avec le gouvernement dont je faisais partie. En conformité avec cette convenance d'agir qui caractérisait les actions de l'ancien gouvernement, il a démontré qu'il était disposé à donner la plus favorable considération au Great Western, ce qui n'était que dû du reste. Mais il a maintenant que la loi devait avoir son cours; et tandis qu'il permettait à la compagnie du Great Western d'entrer en franchise, des locomotives inachevées, il insistait d'un autre côté, et très à propos que l'entrée des locomotives terminées paierait l'impôt. Telle était la détermination de l'ex-gouvernement après avoir soumis la question à la plus complète investigation, et je suis parfaitement justifiable de dire qu'il a agi avec cette compagnie avec un esprit de généreuse libéralité. Maintenant je demande à cette Chambre si l'hon. membre peut mettre la main sur le trésor public et en retirer plus de \$69,000 de l'argent du peuple sans la permission de cette Chambre, quelle peut être alors la difficulté de créer des déficits, quand il lui plaira d'en créer? Il n'a seulement, M. l'ORATEUR, qu'à prendre ce qu'il lui faut. Dans le cas

L'hon. M. Tupper

présent, il a pris \$69,178, sous la désignation de Douanes Remboursées des années précédentes, un montant exigé légitimement de cette compagnie en vertu de la loi; il a remboursé ce montant à cette compagnie et maintenant il l'applique en réduction de ce surplus qui, je lui ai dit l'année dernière, devant cette Chambre, serait le résultat de ses machinations financières. Mais l'hon. monsieur a été un peu plus loin, et il a remboursé au Canada Southern Railway un montant de \$1,384.54. Ces impôts, monsieur l'ORATEUR, furent payés en vertu de la loi, après que des officiers éminemment qualifiés à presser ces réclamations furent venus devant le gouvernement et après que le gouvernement eut soigneusement examiné la question avec tout le vouloir de rendre justice à cette compagnie. M. l'ORATEUR — si l'hon. M. McMASTER pouvait obtenir la position d'être un directeur canadien du chemin de fer Great Western — après que tous les autres directeurs canadiens ont été retranchés — en convainquant les actionnaires en Angleterre que sa position en parlement lui rendrait possible l'épargne des montants d'argent considérables dans les intérêts de la compagnie, quelles faveurs ne pourraient-on pas espérer maintenant que l'on peut démontrer à ces actionnaires l'obtention de \$69,178 de l'argent public qui était exigé par un précédent gouvernement pour droits perçus en vertu de la loi, et que cette somme a été remboursée par le Ministre des Finances, Le système en question a fonctionné de manière que, entre ces deux compagnies — le Canada Southern et le Great Western — le trésor public a été délaissé, suivant les Comptes Publics, d'une somme de \$90,461. Je demande à mon hon. ami d'ajouter au surplus existant au premier jour de juillet, la somme de \$69,178, qui ne peut être chargée à la dépense de l'année, ce qui ne peut être chargé de cette manière sans violation de la loi et sans rendre la tenue des Comptes Publics une farce complète. Lorsque l'hon. monsieur a trouvé, tel que je l'avais prédit, qu'à la place d'un déficit il aurait un surplus, qu'au lieu d'être dans la nécessité de taxer le peuple de ce pays pour la somme de \$3,000,000 par année dans la vue d'opérer un